

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 06 juillet 2026 à 20 heures sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

Étaient présents

M. Bertrand GONIN, M. Christian BILLAUD, Mme Emma SCHABEL, M. Julien LIOTARD, Mme Yoanna DUZERT, M. Olivier BORDENAVE, Mme Olga PRIBYLSKI, M. François-Xavier HENNEVEUX, Mme Marianna GIROUD, Mme Delphine VAGINAY-VENTURIN, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Tifenn FATZ.

Étaient absents, ont donné pouvoir

M. Bertrand BONNET a donné procuration à Mme Delphine VAGINAY-VENTURIN.

M. Pierre VENET a donné procuration à M. Bertrand GONIN.

Mme Véronique DERUDET a donné procuration à Mme Yoann DUZERT

Était absente

Mme Tifenn FATZ, arrivée à 20h05.

Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Yoanna DUZERT.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

Conseil municipal précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Désignation de représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) – 43/2026

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L 2121-33 ;

Vu la délibération n° 120-2026 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle établissant la CLECT et son règlement intérieur ;

Considérant que la commune doit désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la CLECT ;

Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que la CLECT a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences ;

Considérant que la CLECT est chargée :

- De l'évaluation des charges transférées (collecte et validation des données, calcul du coût net des transferts, ...),
- De la rédaction d'un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire qui, lui, notifiera le montant des attributions de compensation (AC) découlant des travaux de la CLECT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner M. Bertrand GONIN, membre titulaire et M. Pierre VENET, membre suppléant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Acceptation de la subvention « Amende de police » du Département pour l'aménagement d'un plateau surélevé – 44/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 38/2025 du 27 mai 2025 concernant la demande de subvention « Amende de police » du Département pour l'aménagement d'un plateau surélevé.

Une subvention de 10 626 € vient d'être allouée à la collectivité par le Conseil Départemental du Rhône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la subvention de 10 626 € pour l'aménagement d'un plateau surélevé,
- de s'engager à réaliser les travaux.

Demande de dotation général de décentralisation pour l'évolution du document d'urbanisme – 45/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le règlement de la dotation générale de décentralisation des documents d'urbanisme,

Considérant :

- La compétence de la collectivité en matière de PLU,
- La nécessité d'adapter le document d'urbanisme pour répondre aux enjeux de développement, d'attractivité et de transition écologique,
- L'opportunité de bénéficier d'un financement externe pour limiter l'impact sur le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'engager la procédure d'évolution du PLU,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la dotation générale de décentralisation des documents d'urbanisme, pour un montant de 35 200€, et à signer tous documents afférents,
- de préciser que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Aide de l'état pour la cantine à 1€ – 46/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'État a proposé la mise en place de la cantine à 1€ dans le cadre du plan pauvreté. Avec la mise en place de la cantine à 1€, l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Une subvention de 3€ est allouée par l'État aux collectivités pour chaque repas facturé à 1€. Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La commune est éligible à ce dispositif.

L'aide financière du gouvernement sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€.

Le nombre de repas servis devra être déclaré et l'aide de l'État s'élèvera quant à elle à 3€ par repas facturé à 1€ et moins.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 34/2026 du 19 mai 2026 concernant les tarifs des repas pour l'année scolaire 2026-2027 :

	Quotient familial				
	moins de 800	de 800 à 1199	de 1200 à 1599	de 1600 à 1999	2000 et plus
Repas	1 €	4,60 €	5,40 €	6,20 €	7 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de dire que les familles devront fournir l'attestation du quotient familial ;
- de dire que cette tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- de retirer la délibération n° 24/2024 du 06 mai 2024 ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de voirie montée d'Éveux – 47/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de réaliser un plateau ralentisseur au croisement du chemin des Rompières et de la montée d'Éveux ainsi que la reprise des trottoirs impactés.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, la commune d'Éveux a décidé de confier la réalisation de cet aménagement, en son nom et pour son compte, à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour une meilleure coordination des travaux.

Par application des prix du marché de voirie 2025, l'enveloppe prévisionnelle hors révision de prix du projet est de 115 000 € HT.

La CCPA s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme qu'il accepte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention valant délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de création d'un plateau ralentisseur sur la RD19 montée d'Éveux ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal ;
- de charger le Maire de l'exécution de la délibération.

M. François-Xavier HENNEVEUX demande s'il peut avoir le plan de cet aménagement. La demande est accordée.

Convention avec la CCPA pour les chantiers jeunes – 48/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de convention pour la réalisation d'un chantier jeunes sur la commune d'Éveux. Les chantiers jeunes sont portés par la CCPA et organisés par les communes, ils ont été mis en place par une délibération du conseil communautaire du 04 février 2021.

La présente convention a pour objet d'organiser un chantier jeune sur la commune d'Éveux aux vacances de la Toussaint 2026 ayant pour objet de repeindre des pièces de l'école (toilettes, couloir ou classe) avec un maximum de 8 participants, pour une durée totale de 20 heures et qu'il s'adresse à un public entre 14 et 20 ans.

Une gratification des participants au chantier est fixée à 100€ par chantier et par jeune. La CCPA versera une contribution à hauteur des gratifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention pour la réalisation d'un chantier jeunes sur la commune d'Éveux ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal ;
- de charger le Maire de l'exécution de la délibération.

Mme Delphine VAGINAY, membre de la commission jeunesse, explique que le chantier jeunes du mois de juillet vient de débuter et qu'en période de canicule, les jeunes termineront à 11h30 au lieu de 12h habituellement.

Elle indique que ce chantier débute dans une belle dynamique avec l'association « Éveux et son patrimoine ».

Demande de subvention « Amende de police » du Département pour les aménagements mode doux – centre village – 49/2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Amende de police » du Département pour les aménagements mode doux – centre village.

La demande de subvention s'articule comme suit :

➤ **Aménagements mode doux – centre village :**

-	Montant des travaux HT	36 500,00 €
-	Demande de subvention	29 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « Amende de police » du Département pour le lancement du projet des aménagements mode doux – centre village,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 212.

Informations et questions diverses

✂ **Commission voirie, lieux publics et espaces verts (Christian BILLAUD) :**

- L'épaveuse qui passe habituellement fin juin-début juillet, ne passera pas cette année avec les risques d'incendie.
- Les travaux de l'aire de jeux ont bien avancés.

✂ **Commission bâtiments communaux et réseaux secs (Julien LIOTARD) :**

- Il informe d'un problème d'infiltration par un velux à la micro-crèche ainsi que le sol fissuré à l'aire de jeux.
- M. François-Xavier HENNEVEUX informe qu'il a eu un entretien avec la CCI du Rhône pour évoquer ensemble le devenir du commerce (anciennement Épicerie des Moines). La CCI lui a indiqué qu'elle pouvait faire une étude des potentiels de développement d'activités commerciales et une analyse de la commercialité du local. Tout cela, serait rebouclé avec M. MARTINEZ de la CCPA. M. Julien LIOTARD a répondu qu'il regarderait et qu'il a déjà eu à faire avec la CCI sur d'autres sujets. M. François-Xavier HENNEVEUX indique que l'étude de potentialité n'a pas été réalisée depuis plus de 10 ans. M. le Maire répond que M. MARTINEZ est bien au courant du sujet et est notre interlocuteur privilégié. Il est déjà en lien étroit avec la CCI. François-Xavier HENNEVEUX indique qu'il serait bien de combiner les 2 (CCI et CCPA) pour se donner plus de chance.

✂ **Commission vie sociale et associative, information (Yoanna DUZERT) :**

- Une nouvelle version de panneau Pocket sera mise en service au mois de juillet.
- Un nouveau panneau lumineux sera mis en place courant septembre.
- La création d'un site de réservation de salles sera mis en service en fin d'année 2026.
- Une refonte et la modernisation du bientôt à Éveux sera faite début 2027.

- Une réflexion est en cours pour une éventuelle multiplication de la newsletter.
- Concernant le droit d'expression des élus, ne faisant pas parti de la majorité, M. François-Xavier HENNEVEUX demande si le traitement était en cours. Mme Yoanna DUZERT répond qu'un travail structurel et graphique est lancé pour le « Bientôt à Éveux » uniquement. Ce travail intégrera cette demande. Le règlement intérieur, en cours de réécriture, traitera également ce sujet.

Autres points abordés :

- M. François-Xavier HENNEVEUX demande si un plan canicule est en place.
Mme Yoanna DUZERT précise qu'un listing des personnes vulnérables volontaires est à jour. Des flyers d'inscriptions sur ce listing seront prochainement distribués pour l'étoffer.
M. le Maire répond que chaque personne recensée à un référent du CCAS pour un lien, dès que nécessaire.

La séance est levée à 20h45